



**DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le 
ID : 080-218006450-20260415-D_2026_04_550-DE

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Date de la convocation

07/04/2026

Membres en exercice

29

Membres présents

24

Membres représentés

5

Membres absents/excusés

0

Nombre de suffrages

exprimés

29

L'an deux mille vingt-six le 15 avril à 18h, le Conseil municipal de la commune de Roye légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier VALIN conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Claire MIGNET, Géraldine SKRZYNSKI, Robert DORIGO, Aurélie DA SILVA, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Carole CHEVALIER, Emmanuel VANGHELUÉ, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Freddy DEMOEN, Marilou CHEVALIER, Frédéric LEGUAY, Marie-Laure BITZ, Jean-Pierre RAMU, Anne CHELLÉ, Delphine DELANNOY, Loïc CARETTE, Sophie SOUFFLET, Grégory BOSCO.

ABSENTS REPRESENTES :

Éric GUIBON pouvoir à Bruno THOREL,
Frédérique PLET pouvoir à Géraldine SKRZYNSKI,
Yohann WILLMANN pouvoir à Sophie SOUFFLET,
Salima TIDDARI pouvoir à Delphine DELANNOY,
Olivier DEVILLERS pouvoir à Loïc CARETTE,

A été nommée secrétaire : Madame Claire MIGNET

D2026-04-551

DESIGNATION DU CORRESPONDANT-INCENDIE ET SECOURS

Vu la loi du 25 novembre 2021, loi dite Matras, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et notamment l'article 13,

Vu le décret du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de cette fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Vu le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026,

Considérant qu'aucune délégation sur la sécurité civile n'a été donnée aux adjoints ou à un conseiller municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un correspondant incendie et secours dans un délai de 3 mois à compter de l'entrée en vigueur de l'installation du Conseil municipal.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;

Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;

Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
Informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Fabrice FROMENTIN en tant que correspondant Incendie et Secours.

Après en avoir délibéré par 29 voix pour et 1 voix contre des membres présents et représentés, le Conseil décide de

- désigner Monsieur Fabrice FROMENTIN en tant que correspondant incendie et secours.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Exécution de la délibération :

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 16/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 20/04/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Le Maire, Olivier TALIN

